À partir du 2 juin, peut-être, et pas partout
Hormis les grands festivals, le discours d'Edouard Philippe n'a pas levé les inconnues sur la reprise d'activité dans le spectacle. **PAGE 3**

Les théâtres privés en régions forment une association
Face à la crise, les lieux de privés hors Paris veulent faire entendre leurs difficultés particulières. **PAGE 4**

D.R.

«Un coup dur pour les auteurs de théâtres»
Vincent Dheygre, président des EAT (écrivains associés du théâtre), alerte sur la situation des auteurs, après l'annulation d'Avignon. **PAGE 5**

D.R.

Éducation artistique : les intervenants peinent à se faire payer. **PAGE 5**

BIMENSUELLE
N°471
30 avril 2020

Numéro publié en version électronique

La lettre du spectacle
L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE VIVANT

Une «année blanche» pour sauver les intermittents du spectacle

Prolonger les allocations de mois en mois n'est plus une solution face à l'arrêt total de l'activité dans la durée. La solution passe par une reconduction automatique des droits.

C'est un gouffre d'au moins six mois qui s'ouvre devant les artistes et techniciens du spectacle. Durant cette période, pratiquement toutes les représentations professionnelles seront impossibles et les séances de répétition collective presque tout autant, pour la musique, le théâtre, la danse, le cirque, le chant. À l'exception des ensembles à cordes, comment jouer ensemble avec masques et distance physique ? Ce semestre de silence, suivi d'une année de rétablissement pour relancer les projets signifierait l'effacement des droits aux annexes 8 et 10 pour une bonne partie des intermittents du spectacle. L'appréhension est vive. La prolongation des droits à l'assurance chômage décidée par le gouvernement avec report de la date anniversaire ne vaut que jusqu'à la fin du confinement. Les deux pétitions ouvertes parallèlement à la mi-avril (Année noire 2020 et Culture en danger) totalisent quelque 200 000 signatures. Elles réclament globalement la reconduction des droits actuels sur une année à partir du moment où il sera possible à nouveau de travailler. «*Beaucoup de gens font leurs heures dans les festivals et certains reports de dates vont avoir lieu jusque dans deux ans, il faut donc permettre à tous les intermittents de reconstituer leurs droit à l'assurance chômage, sur un an,* plaide Jean-Claude Fall, à l'initiative de Culture en danger. *Aujourd'hui, rien ne se passe. Si vous téléphonez à Pôle emploi, on vous répond que vos droits sont prolongés jusqu'au 31 mai. Nous représentons une richesse dans ce pays et, si le statu quo se poursuit, des milliers de personnes seront sans ressources.*»

Année blanche : surcoût marginal ?

Mathieu Grégoire, sociologue et membre du comité d'expertise sur les annexes 8 et 10, expose : «*Il y a deux possibilités : soit on en reste à ce qui est prévu actuellement avec quelques rattrapages marginaux et, dans ce cas, très probablement une immense majorité d'intermittents n'auront pas leurs 507 heures, surtout dans l'annexe 10 (artistes), donc l'Unedic fera des économies. Soit on laisse tomber le critère des 507 heures sur douze mois, ce qui revient à prolonger tous ceux qui étaient déjà là. En temps normal, 9 intermittents sur 10 sont renouvelés sans discontinuité. Cette solution change finalement peu de choses, si ce n'est un surcoût de chômage additionnel pour des personnes qui sont habituellement au chômage*». Il estime le coût à quelques dizaines de millions d'euros. Des sommes qu'il serait difficile de négocier dans un contexte normal mais qui deviennent dérisoires face aux milliards de dépenses publiques que provoque la crise. Les statistiques de l'emploi annoncent 246 000 chercheurs d'emploi à plein temps supplémentaires sur le seul mois de mars pour toute l'économie française.

Les employeurs attendus

La solution de l'année blanche fait son chemin. C'est l'hypothèse de travail des organisations d'employeurs du spectacle subventionné (Syndeac, Profedim, SNSP, Forces musicales). Leurs préconisations sont actuellement en discussion au niveau de la Fesac, fédération qui réunit l'ensemble des organisations d'employeurs publics et privés du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma. C'est cette instance qui négocie habituellement au niveau de l'Unedic. La position pour l'instant non officielle des employeurs du secteur public est qu'il n'y aura pas de reprise du travail normal avant l'automne. La phase de neutralisation complète (prolongation des allocations actuelles et gel

Samuel Churin : «Seule réponse possible, renouveler tout le monde»

Le 18 avril, Samuel Churin, figure du combat des intermittents du spectacle, revenait au devant de la scène, avec une vidéo (youtube) où il exprime sa colère face à des décrets gouvernementaux insuffisants pour répondre à la situation des intermittents du spectacle et autres demandeurs d'emploi. Il appelle à se focaliser sur une revendication : «*La seule réponse possible c'est, à partir de la date de la reprise de toute l'activité, sur douze mois, on couvre tout le monde et on renouvelle systématiquement*». Il insiste sur la situation des chômeurs du régime général et l'urgence de ne pas appliquer la réforme de l'assurance chômage au 1er septembre.

du recalcul des droits) doit donc se poursuivre jusque-là. Ensuite seulement, débuterait une période de reconduction des droits actuels sur un an. Quant à ceux qui auraient atteint leurs 507 heures, ils auraient la garantie de ne pas perdre en valeur par rapport à leur allocation de l'année n-1.

Le plan de la CGT

La proposition envisagée par les employeurs du secteur public se révèle assez proche du plan détaillé élaboré par la CGT-Spectacle et qu'elle a dévoilé le 28 avril. Il se résume en plusieurs points :

- prolongation des droits du 1er mars 2020 jusqu'au 28 février 2021, à date anniversaire (12 mois après la dernière ouverture de droits) ;
- reconnaissance d'une « période d'impossibilité de travailler » (PIT) qui va de début mars jusqu'à la réouverture générale des salles de spectacle de cinéma, des festivals et à l'autorisation de tout événement culturel. L'ensemble des droits prolongés ou ouverts le seraient pour 12 mois après la fin de la PIT. La nouvelle date anniversaire est fixe et intervient 12 mois après la date de prolongation ou de réouverture des droits, augmentés de la période de la PIT.
- création d'un comité sanitaire et social qui aura à charge l'étude et les préconisations sanitaires et sociales pour les reprises d'activités.
- Des mesures complémentaires : système pour récupérer des « primo-entrants » et des allocataires en rupture de droits, annulation des franchises ou carences pendant la PIT, méthode de calcul de l'allocation journalière dans le sens le plus favorable aux allocataires, dispositif pour les artistes ou techniciens qui arrivent au terme d'un arrêt maternité ou d'un arrêt maladie de plus de 3 mois à partir du 1er mars...

Pas de confusion sur un fonds d'aide

Quel sort le gouvernement fera-t-il à ces revendications ? Lors de son audition devant les députés de la commission culture, Franck Riester a assuré de sa bonne volonté : il ne laisserait personne au bord de la route. Mais c'est plutôt le ministère du Travail qui a la main sur ce dossier. Muriel Pénicaud s'est déclarée prête à une « *réflexion avec les partenaires sociaux pour adapter rapidement les règles d'assurance chômage* ». En attendant, les allocations chômage des chômeurs en fin de droit sont juste prolongées en mai.

L'un des enjeux de l'idée d'année blanche est de maintenir le fonctionnement des annexes 8 et 10 dans l'Unedic, même si les mesures exceptionnelles pourraient faire l'objet d'un financement spécial de l'État. L'autre option serait de constituer un fonds spécial. On peut voir cette formulation, par exemple, de la part du Syndicat des cirques et compagnies de création (SCC) qui souhaite la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par l'État et les collectivités territoriales : « *Il prendrait en charge pour 12 mois l'ensemble des intermittents qui n'auraient pas les 507 heures au moment de leur renouvellement. Les intermittents réintégreraient le système Unedic à partir du moment où ils parviennent aux 507 heures. Ce fonds de solidarité serait actif pendant au minimum deux saisons. À savoir a minima jusqu'en septembre 2022.* »

Le ministre Franck Riester, lui-même, a évoqué un fonds d'aide géré par Audiens pour récupérer des situations individuelles. Mathieu Grégoire met en garde contre un dispositif qui serait par nature provisoire et qui, contrairement au fonds de 2003, aurait à faire face à la masse des intermittents qui arriveraient en fin de droits : « *Cette confusion avec l'ancien fonds transitoire de 2003 est inquiétante,* note Mathieu Grégoire. *C'est dangereux de s'inspirer de cela, car, cette fois, on ne parle plus d'une minorité d'intermittents, mais d'une immense majorité qui sortirait du régime. Cela me paraît être le rêve du Medef. Il ne faudrait pas que la crise sanitaire soit le coup de pied de l'âne aux annexes 8 et 10.* »

YVES PERENNOU

Muriel Pénicaud : « en réflexion »

La ministre du Travail intervenait sur France Inter le 29 avril. « *Nous avons prolongé les droits à l'indemnisation pour tous ceux qui arrivaient à échéance et, pour tous ceux qui auront leur date anniversaire plus tard, la période de confinement sera neutralisée* », a-t-elle avancé. Interrogée sur l'année blanche, elle déclare : « *Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Ce sont aussi les partenaires sociaux qui sont en charge des règles.* » Elle a assuré qu'elle étudiait la question des intermittents du spectacle avec les ministres de l'Économie et de la Culture.

Un site Internet pour les intermittents

***La Scène* vient de créer le site Internet « La Boîte à outils des intermittents du spectacle ». Chacun peut y trouver gratuitement de nombreuses ressources que doivent connaître les artistes et techniciens pour défendre leurs droits et vivre au mieux cette période. intermittents.lascene.com.**

ILS ONT DIT

JULIEN PEBREL

ÉRIC RUF
ADMINISTRATEUR DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

« Je ne peux pas imaginer la rentrée de la Comédie-Française sans la présence du public. Et elle ne sera possible que dans des conditions sanitaires générales, dont nous n'avons pas encore connaissance. Le grand bonheur du théâtre est qu'on partage un même espace, je peux donc difficilement envisager, par exemple, une distribution sur scène non masquée face à un public masqué. Le répertoire n'est fait que de disputes et d'épousailles. Comment répéter et représenter ces histoires en se tenant à plusieurs mètres les uns des autres ? Il y a soixante-dix métiers à la Comédie-Française, qui chacun vont demander des précautions particulières, il est difficile d'avoir une réponse globale aujourd'hui. »
Le Monde, 27 avril.

APPEL AUX DIRIGEANTS EUROPÉENS. Le REMA (Réseau européen de musique ancienne) et 38 réseaux culturels européens interpellent l'Europe sur la situation de la culture : « *Plusieurs pays européens ont mis en œuvre des mesures d'urgence pour sécuriser la vie et le travail des artistes et des structures culturelles. Nous nous en réjouissons. Mais à l'échelle de l'Europe, les réponses sont très inégales et le risque est réel de voir certains pays mutilés, car leurs artistes et leurs structures auront disparu de la carte culturelle européenne.* »
Les signataires appellent les dirigeants à dédier à la culture une partie conséquente de l'investissement en réaction au coronavirus.

La lettre du spectacle

Relations abonnés : 02 44 84 46 00

RÉDACTION ET PUBLICITÉ. 11, rue des Olivettes, CS 41805, 44018 Nantes Cedex. Tél 02 40 20 60 20, fax 02 40 20 60 30. redaction@lalettreduspectacle.com. **Directeur de la publication :** Nicolas Marc. **Rédacteur en chef :** Yves Pérennou. **Journalistes :** Tiphaine Le Roy, David Prochasson **Ont collaboré à ce numéro :** Danielle Beaudry, Christine Raout, Nicolas Dambre, Armelle Parion, Philippe Verrièle. **Direction artistique :** Éric Deguin. **Mise en page :** Émilie Le Gouëff. **Publicité et marketing :** Pascal Clergeau. **Comptabilité :** Joëlle Burgot. **Relations abonnés :** Véronique Chema et Maëva Neveux.

Abonnement : France, 1 an, 22 nos : 336 euros TTC. Tarif demandeur d'emploi : 1 an pour 79 euros TTC (Joindre justificatif récent, abonnement servi à domicile exclusivement). Une publication M Médias. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. SARL de presse au capital de 18 000 euros. RCS Nantes B 404 398 067. Directeur gérant : Nicolas Marc. Dépôt légal : à parution. CPPAP : 0420T78729. ISSN : 1294-2499. M MÉDIAS

GOUVERNEMENT

À partir du 2 juin, peut-être, et pas partout

Le discours du premier ministre à l'Assemblée nationale a achevé de tirer un trait sur les festivals de l'été. L'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes ne laisse plus d'espoir aux grands festivals d'été, à l'image du Festival interceltique de Lorient, à la Route du Rock ou à Rock en Seine. Les festivals d'arts de la rue, à l'exemple d'Aurillac, Libourne, Chalon-sur-Saône, ne résistent pas davantage, même s'ils sont l'addition de jauges plus petites. Les organisateurs attendent maintenant un décret qui permette de faire valoir le cas de force majeure. Les annonces d'Édouard Philippe installent aussi une incertitude accrue pour les concerts et spectacles de plein air de moins de 5 000 personnes dans les départements « verts ». En principe autorisés, ils vont être confrontés à un risque économique et les élus locaux concernés à une responsabilité de prise de risque sanitaire. Le discours du Premier ministre ne permet pas non plus la reprise du travail de répétition : « *Le port du masque devra être mis en œuvre dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties dans l'organisation du travail* », a-t-il déclaré. De quoi déclencher une nouvelle vague de reports de résidences. Les spectacles en salles fermées resteront proscrits jusqu'au 2 juin, à condition que la situation sanitaire globale continue à s'améliorer et avec des restrictions dans les départements les plus touchés : « *Les théâtres et les salles de concert, où l'on reste à la même place dans un milieu fermé, ne pourront pas rouvrir* [le 11 mai]. *Les salles des fêtes, les salles polyvalentes resteront également fermées, jusqu'à cette marche du 2 juin.* » Les premiers retours du milieu professionnel font état d'un accueil plutôt favorable sur les grands rassemblements, mais une déception sur la poursuite de la fermeture des théâtres et autres petites salles. **Y. P.**

Déconfinement : les scénarios du SMA

MUSIQUES ACTUELLES. Confrontés aux incertitudes sur les festivals, sur les conditions de la reprise d'activité et de l'accueil du public, les adhérents du SMA (Syndicat des musiques actuelles) ont formulé des propositions. Ils réclament un « *choc de simplification* » : que toutes les aides et subventions soient instruites, votées, validées et versées le plus rapidement possible ; qu'un travail partenarial soit mis en place au niveau de chaque région entre DRAC, collectivités, en lien avec les organisations professionnelles, en vue de l'étude des dossiers ; que les factures et acomptes soient réglés dans les meilleurs délais. La simplification passe aussi par un « *assouplissement et une bonification des critères du Fonpeps pour faciliter les embauches à venir* ». Le SMA appelle à reconstituer le budget du Centre national de la musique (CNM) accaparé par les 10 M€ du fonds de secours d'urgence : « *L'attribution des aides sélectives et du droit de tirage est donc mécaniquement interrompue, ce qui dégrade encore un peu plus la situation des entreprises relevant du périmètre de l'établissement. Qui plus est dans un moment où ce périmètre est étendu.* » Et il demande une aide massive de l'État aux musiques dans le cadre du plan de relance. Les structures de musiques actuelles veulent aussi pouvoir bénéficier pleinement des mesures d'aide économique de droit commun et d'une rallonge du délai de recours au dispositif d'activité partielle.

ERIC DEGUIN

Disiz La Peste au VIP, à Saint Nazaire

La préoccupation n'est pas seulement économique. Les lieux de musiques actuelles ont besoin de consignes sanitaires claires pour la réouverture au public, le redémarrage des actions de médiation et des ateliers de pratique, les conditions d'accueil d'effectifs réduits pour la période du 11 mai au 15 juillet, dans un premier temps. Cette demande de visibilité concerne aussi, bien sûr, les festivals. Le SMA se dit inquiet de voir des festivals disparaître suite à cette crise, car leur équilibre financier est très fragile. Il appelle à la « *vigilance quant aux possibles rachats qui pourraient intervenir suite à cette crise* » et souhaite « *une régulation en vue d'éviter une situation de plus en plus monopolistique* ». Il propose encore une défiscalisation totale des dons des mécènes. En soutien aux producteurs, le SMA préconise d'accélérer le versement du crédit d'impôt spectacle vivant (CISV) et de le bonifier pendant la phase de relance. **Y. P.**

EN ISÈRE, UN FESTIVAL RÉSISTE. Le festival Musique au Château d'Anjou, en Isère, fait de la résistance et annonce qu'il aura lieu du 4 juillet au 29 août. Patrice de Biliotti, propriétaire du château et directeur du festival, expose : *« De nombreux événements ont choisi la facilité en annulant alors qu'ils auraient pu envisager des alternatives. A t-on pensé aux artistes ? C'est maintenant qu'il faut soutenir la culture. Quant à notre public – plutôt âgé – à nous de prouver que nous mettrons en place tous les gestes barrières nécessaires à sa sécurité : notamment gel hydroalcoolique et masque pour chaque spectateur. »* Ce festival rural se décline en neuf samedis de concerts classiques et jazz dans une salle de 100 à 150 places. Le directeur est prêt à éloigner les sièges d'un mètre, voire à déplacer les concerts en extérieur si les règles sanitaires l'exigeaient. Nul doute que le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, parrain de cette dixième édition, y veillera.

SUÈDE : PLAN À 38 MILLIONS D'EUROS. Le gouvernement suédois annonce un plan de soutien aux entreprises de la filière artistique et culturelle à hauteur de 410 millions de couronnes, soit 38 millions d'euros. Il s'agit de soutenir les structures victimes de la fermeture des lieux de spectacle et des festivals par des subventions directes. Si l'on rapportait le volume de ce plan au PIB français (produit intérieur brut), cinq fois supérieur à celui de la Suède, cela donnerait un plan de relance de 190 M€ en France. Si on le rapportait à la population française, six fois supérieure, cela donnerait un plan à 228 millions d'euros.

ESPAGNE : APPEL À LA CONCERTATION. Un collectif d'organisations professionnelles du spectacle musical appelle l'État espagnolà une concertation pour la sortie du confinement. Ces structures craignent un retour aux restrictions de jauges d'avant le déclenchement de l'état d'urgence le 14 mars. Il était question de limiter la jauge à un tiers de la capacité de la salle.

ITALIE : INCERTITUDE. En Italie, les mesures annoncées par le Premier ministre pour la sortie progressive du confinement prévoient la réouverture des musées et des bibliothèques en deuxième phase, le 18 mai, mais pas celle des théâtres et lieux de spectacle. En l'absence de dates, les rumeurs évoquent une possible réouverture en janvier.

THÉÂTRE

Les Théâtres privés en régions forment une association

L'association est née à cause du Covid, mais elle lui survivra », assure Loïc Bonnet, directeur du Théâtre à l'ouest, à Rouen, qui préside l'association des théâtres privés en régions. Elle s'est montée, à la mi-avril pour faire entendre la situation des théâtres non subventionnés hors Paris, face à la crise. La première visioconférence a attiré 83 participants suivie d'une cinquantaine d'adhésions dès les premiers jours, selon Loïc Bonnet. Cette association s'adresse aux lieux de spectacle sous statut privé. Un mois et demi après la fermeture des salles, l'urgence est d'obtenir des aides et de se faire entendre. Un échange a déjà eu lieu avec le cabinet du ministre et la déléguée théâtre à la DGCA. La première aide passera par le fonds d'urgence au spectacle vivant privé dont la gestion a été confiée à l'ASTP, et qui doit concerner tous les théâtres privés (*La Lettre du Spectacle* du 24 avril). Pour Loïc Bonnet, l'enveloppe d'État de 5 M€ pour ce fonds ne suffira pas : « *Dans mon théâtre, je perds 18 000 euros par mois sans compter la masse salariale. Les salariés sont au chômage partiel. Pour le dirigeant, il n'y a rien puisque nous sommes au-dessus d'un million d'euros de chiffre d'affaires. J'ai de la chance d'avoir un peu de trésorerie, mais d'autres sont déjà à la limite et il faut payer les loyers, les assurances, les abonnements... Nous voudrions l'annulation totale des charges sociales sur 2020* ».

Quand et comment se fera la reprise ? La question taraude les théâtres privés qui observent avec inquiétude l'attention portée à juste titre aux bars, hôtels et restaurants, à la télévision, tandis qu'on ne parle guère des théâtres et autres scènes. Après la crise du Covid, l'association travaillera à un autre dossier, celui de la taxe sur la billetterie du spectacle privé et Loïc Bonnet espère bien que l'association participera à la réorganisation prévue de l'ASTP. Le bureau provisoire de l'association, en attendant la première assemblée générale, est composé de Loïc Bonnet, président, Xavier Viton (théâtres Trianon, Victoire et Molières à Bordeaux) trésorier, et Christophe Graffeuil (théâtre Royale Factory à Versailles) secrétaire. **Y. P.**

D.R.
Loïc Bonnet

TV et radio à la rescousse de la création d'outre-mer

AVIGNON. Le Théâtres d'Outre-mer en Avignon (TOMA), plus connu sous le nom de la Chapelle du verbe incarné, n'a pas tiré un trait définitif sur le rendez-vous de juillet. Ses dirigeants, Marie-Pierre Bousquet et Greg Germain, vont proposer une web TV et une web radio destinées à faire événement. « *Le festival est un moment essentiel d'exposition aux professionnels pour les artistes d'outre-mer et c'est aussi une occasion rare pour eux de jouer dans la durée et rencontrer le public* », observe Marie-Pierre Bousquet. Pour compenser ce manque, l'idée est de s'appuyer sur l'expérience de la Radio TOMA menée ces dernières années pendant le festival, mais aussi sur le patrimoine de films de théâtre et de danse réalisés à la Chapelle du verbe incarné, soit quelque 200 captations diffusées depuis 16 ans sur France O par les productions Axe Sud de Marie-Pierre Bousquet. Ces films seront éditorialisés avec des plateaux, des analyses universitaires et des études critiques. « *Si les règles du déconfinement le permettent, nous verrons si nous pouvons aller tourner des films en outre-mer et les montrer dès juillet* », espère Greg Germain. L'outil numérique sera utilisé pour maintenir l'interaction avec le public et les programmateurs. La web radio consacrera une émission de 55 minutes à chaque compagnie. « *Nous accueillerons aussi les écrans du Tout-monde, les universités d'été de la Sorbonne Nouvelle, nous ferons une grande émission de radio filmée qui sera un direct avec la présence de nos compagnies sur tous les territoires.* » Marie-Pierre Bousquet et Greg Germain pensent que l'expérience du confinement doit ouvrir les yeux sur le rôle des films de spectacle vivant : « *Leur utilité va au-delà de garder la mémoire. Les gens les regardent et ne se satisfont plus de Netflix. Depuis longtemps, nous avons pensé à monter un festival de films de théâtre. Nous essayerons de le faire avec l'Université d'Avignon* ». **Y. P.**

D.R.
Marie-Pierre Bousquet et Greg Germain

THÉÂTRE DE LA VILLE : CONSULTATIONS SCIENTIFIQUES. Le Théâtre de la Ville, à Paris, dirigé par Emmanuel Demarcy-Mota, avait mis en place des consultations poétiques : plus de 120 poèmes dits chaque jour et plus de 50 acteurs rencontrent individuellement une personne pendant 20 minutes. Du 23 mars au 23 avril, près de 2 500 personnes ont été "poétiquement rencontrées", avec plus de 2 800 poèmes partagés au téléphone. Le Théâtre de la Ville a lancé, le 22 avril, des consultations scientifiques pour lesquelles les comédiens sont rejoints par des scientifiques en astrophysique, biologie, physique, neurologie, neurochirurgie... Du côté de la programmation, le bilan de l'annulation de la fin de saison du Théâtre de la Ville se traduit par 214 représentations supprimées pour 82 000 places prévues dont 70 % étaient déjà vendues et pourront être remboursées. 781 heures d'ateliers menées par 45 artistes sont annulées. Les 5 productions en tournées subissent un total de 24 annulations sur cette période.

FONDS DE SOUTIEN EN LOIRE-ATLANTIQUE. Le Département de Loire-Atlantique met en place un fonds de soutien aux acteurs culturels. Il s'adresse en priorité aux structures sous statut associatif ou d'établissement public qui bénéficient habituellement de son soutien. Mis en ligne le 2 mai, les dossiers devront être retournés avant le 29 mai pour les situations d'urgence et avant le 30 juin pour une instruction dans le cadre de la deuxième session.

COOPÉRATIVE DE PROJETS EUROPÉENS. Occitanie en scène poursuit, à distance, le déploiement de la Coopérative de projets européens et internationaux. L'agence culturelle organise une visioconférence le 12 mai de 10h à 16h, avec deux ateliers : le premier sur le nouvel appel à projets Culture Eurorégion, le second sur les circuits et financements du spectacle vivant en Espagne.

VAL-DE-MARNE : EFFORT FINANCIER. Le Département du Val-de-Marne a avancé le vote des subventions aux structures culturelles. Certaines l'ont été dès le 2 avril. D'autres le seront le 4 mai, notamment celles qui concernent 31 scènes publiques de proximité « *afin de leur permettre d'honorer leurs engagements auprès des équipes dont les projets ont été annulés ou reportés et accompagner leur prise de risque artistique* ».

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Les intervenants peinent à se faire payer

La loi d'urgence du 23 mars ouvre la possibilité de lever la « clause de service fait » qui veut qu'une action ait été réalisée pour être payée. Mais l'ordonnance du 25 mars, qui évoque une indemnisation plus qu'un paiement, reste sujette à interprétation. Sur le terrain, le message tarde à passer. Sont concernés en particulier les artistes intervenant dans l'éducation artistique et culturelle, auprès des collectivités, du rectorat, des hôpitaux, des centres de détention ou des maisons de retraite. Elsa Maupeu, coprésidente du Syndicat des arts vivants (Synavi), rapporte les témoignages de compagnies obligées de négocier avec des interlocuteurs qui ne répondent pas ou formulent des réponses peu claires. « *Les paiements restent au bon vouloir des élus ou des directeurs d'établissements scolaires qui, parfois, ont d'autres priorités,* constate-t-elle. *Et lorsqu'ils sont acceptés, ils peuvent tarder.* » Patricia Coler, déléguée générale de l'Ufisc (Union fédérale d'intervention des structures culturelles), partage ce constat : « *Une volonté de solidarité s'exprime. Mais dans les faits, c'est plus compliqué. Entre une action ponctuelle et un parcours de plusieurs mois, les situations sont très diverses et les solutions aussi. Nous avons besoin d'une instruction qui favorise la levée des difficultés administratives ou procédurales. Et il doit y avoir un principe : indemniser les structures les plus fragiles.* » Se pose la question aussi d'engager les paiements lorsque des reports sont envisageables. Thierry Duval, du Réseau des musiques actuelles en Île-de-France (RIF), dialogue avec les académies pour trouver des solutions. À Versailles, l'académie adapte les interventions. Elle invite les musiciens à produire des contenus vidéos pédagogiques. « *C'est une bonne manière de pallier l'impossibilité d'achever les missions avant la rentrée prochaine.* » ❙ DAVID PROCHASSON

« Coup dur pour les auteurs de théâtre »

Vincent Dheygre, président des Ecrivains associés du théâtre

En quoi les auteurs de théâtre sont-ils très touchés dans cette crise ?

D. R.

D'une part, les maisons d'édition ont freiné leur activité, d'autre part les résidences d'artistes et animations d'atelier d'écriture sont à l'arrêt. Il y a eu des instructions pour donner la possibilité de payer les auteurs même s'ils n'ont pas été jusqu'à la fin des ateliers, mais beaucoup d'autrices et auteurs disent le contraire : les établissements scolaires ne les payent pas parce qu'ils n'ont pas terminé l'atelier. Sur les représentations, on est au point mort. L'annulation du Festival d'Avignon et du Off est un coup très dur.

Qu'en est-il des fonds d'aide ?

Il y a le fonds d'aide SACD, le fonds SGDL (Société des gens de lettres) ou celui du ministère. Les conditions d'obtention sont très délicates. À l'arrivée, peu d'auteurs vont en bénéficier. De plus, la crise intervient au moment ou toute l'administration consacrée aux artistes auteurs étaient en réorganisation. Les autrices et auteurs sont face, aujourd'hui, à la complexité pour leur déclaration de revenus. Il faudrait qu'ils consacrent les deux tiers de leur temps pour administrer leurs droits. Avec la crise Covid, nous aurons six mois de disparition de revenus. En plus, certains d'entre nous écrivent aussi pour la radio, or la commande publique a baissé de moitié. Cette situation arrive au moment où la SACD a réduit l'action culturelle dont bénéficiaient les associations d'auteur à cause de la baisse de la copie privée. De plus, le mode de calcul des aides au fonctionnement a changé et les EAT ont perdu 8 % de leur budget.

Comment réagissent les EAT ?

Nous essayons de nous fédérer. Nous travaillons avec l'AFAA (Actrices et acteurs de France associés), le Syndicat national des metteurs en scènes et d'autres organisations pour parler d'une seule voix. Au sein de la chaîne de fabrication du théâtre les écrivaines et écrivains sont les plus fragiles. Ils n'ont pas de régime d'assurance chômage. L'annulation d'Avignon, pour nous, c'est une perte sèche. Cette situation confirme la nécessité de donner un tour plus syndical aux EAT. Suite au États généraux des écrivains de théatre, les EAT avaient dit qu'ils relaieraient les travaux de deux commissions, celle sur la parité et celle sur l'élaboration d'une charte de rémunération des auteurs dramatiques. Je suis heureux d'annoncer qu'on présentera cette charte issue du travail de commissions en conférence de presse, début octobre avec EGEET (États généraux des écrivaines et écrivains de théâtre). ❙

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

PARIS : FESTIVAL BIEN FAIT CONFIRMÉ. **Micadanses, organisateur du festival Bien fait, qui ouvre habituellement la saison parisienne de danse, vient de confirmer, que la manifestation aura bien lieu. Cette bonne nouvelle (c'est le premier festival de danse à reprendre ainsi rendez-vous) est à tempérer. La manifestation qui accueillait onze compagnies l'année dernière n'en invite que six cette année et, au lieu de se tenir sur 10 jours, elle se déroulera sur trois soirées seulement, les 14, 16 et 18 septembre, mais avec deux compagnies par soir pour deux spectacles distincts.**

THÉÂTRE DU PEUPLE : REPORT EN 2022. **Le conseil d'administration du Théâtre du Peuple-Maurice Pottecher, à Bussang dans les Vosges, a décidé, en concertation avec son directeur, Simon Delétang, et ses partenaires, d'annuler la saison d'été 2020 prévue du 1er août au 5 septembre. Le mandat 2018-2021 du directeur est prolongé d'une année. Le programme qu'il avait prévu pour cet été (*Hamlet*, de Shakespeare et *Hamlet-Machine*, de Heiner Müller) est reporté à l'été 2022, l'été 2021 étant déjà programmé.**

GRANDS FORMATS S'AGRANDIT. **La fédération Grands Formats annonce avoir accueilli cette année six nouveaux collectifs et sept nouveaux grands ensembles. Alors qu'elle comptait 57 membres en 2018, elle a étoffé ses rangs pour réunir désormais 90 grands ensembles et collectifs. Parmi les nouveaux noms : Collectif La Boutique, D'un instant à l'autre ou encore Thierry Maillard Big Band.**

ARTCENA : PROLONGATION. **Artcena allonge d'un an le délai d'obtention de l'aide au montage des textes des derniers lauréats au palmarès des aides à la création. La Commission de mai est repoussée aux 4 et 5 juin. Dépôts pour la session d'automne du 11 mai au 8 juin.**

MOOC ESPACE PUBLIC RELANCÉ. **Le module de formation en ligne (Mooc) « Create in public spaces » a été rouvert par la FAI-Art (formation supérieur d'art dans l'espace public) dans le cadre du réseau international In Situ. Après deux semaines d'ouverture, le Mooc compyabilisait déjà plus de 900 nouveaux participants. L'inscription et la connexion au MOOC sont ouvertes jusqu'au 15 mai, au moins, sur le site : www.createinpublicspace.com.**

BILLETTERIE

« Des concentrations à venir »

Eddie Aubin, président du cabinet conseil MyOpenTickets

Comment ont réagi les acteurs de la billetterie face aux reports et annulations ?

Au début, ils ont pu suivre. Ils ont ensuite été dépassés par l'ampleur du phénomène. La majorité des opérateurs de billetterie sont des artisans, aux capacités humaines limitées, avec pour certains 2 à 3 mois de trésorerie. Du côté des distributeurs, Ticketmaster [groupe Live Nation, NDLR] a été le plus rapide et le plus transparent, même s'il a changé ses conditions générales de vente (CGV) à l'international plusieurs fois. Le groupe a d'abord interrompu les remboursements des événements reportés pour proposer des bons d'achat. Suite à différentes plaintes, il annonce la reprise des remboursements. France Billet a été aux abonnés absents auprès des producteurs, bloquant les versements de recettes auprès des tourneurs et interrompant les remboursements.

D. R.

Quelles sont les failles révélées ?

En France, 80 % du marché est régi par des contrats de commission dits « opaques ». Or certaines CGV de ces contrats stipulent que les frais de location ne sont pas remboursés au spectateur, ce qui n'est pas légal. En effet, dans le cadre d'un contrat opaque, c'est l'opérateur de billetterie et non le producteur qui contracte avec le spectateur. C'est à lui de rembourser la totalité du prix du billet, frais inclus aux spectateurs, et il demande ensuite une refacturation de cette commission auprès du producteur. Par ailleurs, de nombreux acteurs reversent les recettes de billetterie tous les 15 jours aux producteurs, comme une avance de trésorerie. Lorsqu'il faut rembourser le spectateur, ces sommes ne plus disponibles. La situation devient compliquée. Plusieurs distributeurs, comme Festicket, Shotgun ou Weezevent, effectuent des avances de trésorerie et offrent des frais de publicité avant même la mise en vente des spectacles. Lorsque l'événement est annulé, cet argent est perdu si aucune assurance ne le couvre. Sans recettes, une bonne partie des « artisans » de la billetterie pourrait disparaître.

Comment voyez-vous l'avenir ?

Les distributeurs et les solutions logicielles vont être impactés par ces annulations de masse, puis par la baisse des volumes de billetterie à cause de la frilosité du public, de la chute de pouvoir d'achat et de la baisse des jauges. La dématérialisation des billets et le contrôle d'accès sans contact vont se développer. Des concentrations vont s'opérer, mais de petits acteurs, plus agiles, pourraient tirer leur épingle du jeu. Les producteurs de spectacles se sont rendu compte une nouvelle fois qu'ils étaient dominés par des acteurs majeurs, quasi positionnés comme des coproducteurs. Comment, par exemple, contacter les clients dans ce moment alors que les bases de données appartiennent souvent aux distributeurs ? Les producteurs qui s'en sortiront ne souhaiteront plus travailler avec les acteurs qui n'ont pas réagi ou qui n'ont pas été solidaires, ils iront sans doute vers un modèle de billetterie plus coopératif.

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS DAMBRE

Les centres de formations veulent redémarrer

FORMATION PROFESSIONNELLE. Les organismes de formation de la culture demandent de clarifier les conditions de réouverture des établissements à partir du 11 mai, et des préconisations précises sur les mesures sanitaires à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des publics et des salariés. Comme tous les établissements recevant du public, ces établissements ont fermé le 15 mars, mais, à la différence d'autres secteurs d'activités, très peu de formations peuvent être assurées à distance pour les artistes et techniciens du spectacle. Par ailleurs, dès le redémarrage des activités du spectacle, la grande majorité des intermittents va se consacrer à la recherche de cachets et non à la formation. La Fédération des organismes de formation de la culture (FOFC) pense qu'il y a une opportunité, entre le 15 mai et la mi-juillet, pour rattraper des heures de formation perdues. Elle demande que les heures de formation pour des intermittents du spectacle soient comptabilisées et considérées comme du temps de travail. Ses autres revendications : une adaptation du dispositif FNE-formation pour les intermittents, une augmentation des coûts de prise en charge des formations pour compenser le coût des mesures de distanciation physique et la levée de contraintes qui bloquent l'accès aux formations de transition. Y. P.

ENQUÊTE DU MINISTÈRE.

Le ministère de la Culture ouvre une enquête par Internet pour appréhender l'impact de la crise Covid-19 sur les structures culturelles. Les entreprises publiques et privées et associations sont appelées à remplir un questionnaire anonyme. Les résultats de cette enquête serviront à dresser un bilan précis des effets de la crise sanitaire, secteur par secteur. À répondre jusqu'au 4 mai sur : form.dragnsurvey.com/survey/r/f533a867

ILS ONT DIT

D. R.

JEAN-FRANÇOIS ROUSTAN
AUTEUR, METTEUR EN SCÈNE ET DIRECTEUR ARTISTIQUE, ÉLU AU CONSEIL NATIONAL DU SYNAVI

« La sortie de cette crise sans précédent ne peut et ne doit pas être la normalisation de notre paysage, l'effacement de la diversité des propositions artistiques. C'est pourtant ce qui attend le spectacle vivant si son avenir se poursuit autour d'un face à face entre labels d'État et spectacles marchands.
Cet ancien modèle doit disparaître, pour permettre l'essor d'une proposition nouvelle, construite par ses acteurs, grâce à l'étendue de leur diversité ; un paysage dans lequel le tiers secteur pourrait probablement être davantage qu'une troisième voie. »
Lettre d'information du Synavi, 22 avril.

CHAILLOT : PREMIER BILAN.

Le Théâtre national de Chaillot a annulé ou reporté 77 représentations. « *Toutes les annulations ou les reports des spectacles ont donné lieu au paiement des cessions ou à un remboursement des frais réellement engagés en fonction des accords contractuels* », précise le théâtre. Quant aux spectacles en tournée, sur 150 représentations programmées dans 40 villes, 105 représentations étaient maintenues, au 28 avril. L'ensemble des cachets artistiques ont été réglés. Sur les dates reportées à la saison prochaine, un cachet minimal a été versé afin d'assurer des entrées financières aux artistes et aux ntermittents techniques.

SACD : ÉCRIRE POUR LA RUE.

La SACD renouvelle l'appel à projets Écrire pour la rue jusqu'au 14 juin. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement des écritures pour l'espace public. Sacd.fr

Pour paraître dans ces pages :
Pascal Clergeau - Tél : 07 61 82 06 06
pascal.clergeau@lalettreduspectacle.com

CLERMONT FERRAND

LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Capitale régionale de 143 000 habitants | Agglomération de 283 000 habitants | 35 000 étudiants | 6 000 chercheurs | Siège social Michelin | Cadre naturel et patrimonial remarquable | Ville sportive et ville leader des musiques actuelles | Capitale mondiale du court métrage

RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE OU CONTRACTUELLE

UN.E RESPONSABLE DES ÉQUIPEMENTS DE SPECTACLE

Cadre d'emplois : emploi de catégorie A de la filière technique, administrative ou culturelle pour la Direction de la Culture

MISSIONS

Placé.e sous l'autorité du Directeur de la Culture, vous êtes Responsable des équipements de spectacle de la Ville de Clermont-Ferrand : Maison de la Culture (260 représentations par an), Opéra-théâtre (130 représentations par an), Salle Conchon et de l'ensemble des professionnel.le.s qui en assurent le fonctionnement (50 agent.e.s titulaires et, contractuel.le.s, pool de 90 vacataires, panel de 60 intermittent.e.s).

À ce titre, vos missions se déclinent comme suit :

1/ Offre de service, programmations et politique d'accueil des publics

• Vous définissez et pilotez le projet de service et accompagnez la transformation du modèle d'activités des équipements de spectacle autour de deux grands axes : les partenaires culturels associatifs de la Ville d'une part, les opérateurs privés d'autre part. À ce titre, vous êtes garant.e du nouveau modèle d'activités de la Maison de la Culture en vous assurant d'une large ouverture au secteur privé commercial. Vous construisez et mettez en œuvre une politique efficiente d'engagement et de fidélisation des opérateurs privés dont vous êtes l'interlocuteur.rice privilégié.e sur les volets stratégiques, administratifs, financiers et opérationnels.

• Vous animez le pool d'opérateurs culturels permanents de l'Opéra-Théâtre (Centre Lyrique, Orchestre National d'Auvergne, Amis de la Musique) et favorisez la synergie des programmations et assurez un échange constant avec les opérateurs concernés.

• Vous coordonnez les saisons culturelles de chaque équipement. Vous développez leur identité culturelle et contribuez à leur attractivité. Vous concevez et mettez en œuvre la politique d'accueil des publics et coordonnez l'action des équipes concernées en partenariat avec les utilisateurs. Vous participez activement à l'élaboration du plan de communication externe de chaque établissement en étroite collaboration avec le service communication de la Ville.

• Vous assurez des missions de conseil et d'expertise au sein de la Direction de la Culture pour les projets portés par la collectivité en lien avec le spectacle vivant et vous êtes force de proposition concernant les enjeux de diffusion de spectacles à l'échelle du territoire communal. Vous anticipez les évolutions du secteur du spectacle vivant au sein des équipements de spectacle.

2/ Pilotage et gestion RH, administrative, patrimoniale et budgétaire

• Vous coordonnez le fonctionnement administratif du service et vous supervisez les responsables techniques de site et responsables techniques scéniques de chaque équipement en étant garant.e de leurs conditions de travail.

• Vous assurez la préparation, la gestion et l'exécution des budgets d'investissement et de fonctionnement du service et vous programmez de façon transversale les investissements scéniques. Vous développez une dynamique constante de recettes financières.

• En lien étroit avec les responsables techniques de chaque équipement :

- vous veillez à l'entretien et à la maintenance scénique des bâtiments concernés et vous vous assurez du bon déroulement des manifestations et spectacles en veillant notamment au respect des règles de sécurité.
- vous vous assurez de l'adaptation permanente des moyens dans le domaine des technologies et des moyens scéniques ainsi que de tout dispositif améliorant ou garantissant le respect de la réglementation, la sécurité et la sûreté ERP et la coordination avec les partenaires concernés.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Vous êtes un.e manageur.e confirmé.e et vous pouvez prévaloir d'une solide expérience d'encadrement au sein d'équipements de spectacle.
Vous faites preuve d'une expertise dans le domaine du spectacle vivant (création, production, diffusion) dont vous maîtrisez parfaitement les enjeux.
Votre connaissance des métiers de l'équipement technique de spectacles vous permet d'appréhender avec aisance les problématiques des professionnel.le.s et partenaires et d'y répondre avec réactivité et pertinence.
Innovant.e, vous êtes parfaitement au fait des évolutions fonctionnelles et techniques des équipements de spectacle.
Vous maîtrisiez les règles de sécurité des Établissements Recevant du Public et les règles budgétaires et comptables qui s'appliquent aux collectivités territoriales.
Vous êtes reconnu.e pour vos qualités relationnelles et votre aptitude à créer l'adhésion.

CONDITIONS DE TRAVAIL

27 jours de congés ordinaires + 4 jours du Maire + jours d'ancienneté - Possibilité de Compte Épargne Temps
Rémunération statutaire + régime indemnitaire + primes annuelles, PDA, Contrat collectif maintien de salaire, Comités d'activités sociales et culturelles
Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : Le Directeur de la Culture, M. BESSE au 06.87.01.75.82 ou le service Recrutement au 06.85.27.23.90

Adressez votre dossier de candidature comportant lettre de motivation + C.V. détaillé + photocopie des diplômes + pour les candidats déjà fonctionnaires : copie du dernier arrêté de situation administrative, pour les grades soumis à concours : copie du courrier de notification de réussite au concours à :

M. le Maire de Clermont-Ferrand - Direction des Ressources Humaines - UNIQUEMENT EN LIGNE sur postuler@ville-clermont-ferrand.fr

Date limite de dépôt des candidatures le 27/05/2020

PAYS RHIN-BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes Pays Rhin-Brisach, recherche pour son équipement culturel dédié au spectacle vivant Art'Rhena

Un(e) Responsable de l'équipement culturel et de la programmation Art'Rhena

Centre culturel franco-allemand - en régie - dont l'ouverture est prévue au 2ème trimestre 2021

La Communauté de Communes Pays Rhin Brisach se situe le long du Rhin, entre les pôles urbains de Colmar, de Freiburg (Allemagne) et de Mulhouse. Son territoire représente aujourd'hui 29 communes pour 32 500 habitants.
Depuis de nombreuses années, elle travaille en partenariat avec plusieurs villes allemandes, dont la commune voisine de Breisach-am-Rhein, dans le cadre d'un Groupement Local de Coopération Transfrontalière, notamment dans le domaine du développement touristique et culturel, ainsi qu'à travers le soutien aux échanges scolaires et au bilinguisme.
Les élus des deux rives souhaitent profiter de la situation exceptionnelle de l'Ile du Rhin, en interface entre l'Allemagne et la France, pour y développer un concept culturel fort, propre à orienter un aménagement porteur de dynamisme et d'attractivité pour l'ensemble du territoire franco-allemand, soit un bassin de vie de 50 000 habitants. Les enjeux du projet reposent sur la valorisation de l'ile du Rhin, lieu de vie transfrontalier remarquable destiné à accueillir la vie binationale en matière culturelle, d'accueil touristique et de développement économique.

Dans un esprit partenarial, la communauté de communes ouvrira en 2021 un centre culturel structurant, dédié à la création et diffusion artistique franco-allemande, comprenant la programmation d'une saison culturelle « hors les murs de septembre 2020 à juin 2021 dans le cadre de sa préfiguration.

A l'ouverture de l'établissement une saison culturelle comprenant la programmation de concerts, spectacles vivants, danse, cirque, des évènements ouverts aux acteurs locaux (associations, entreprises) mais aussi des temps forts orientés vers le dialogue franco-allemand faisant appel à des commissaires artistiques feront vivre ce lieu. Quelques résidences et créations artistiques prendront également place dans Art'Rhena. Une attention particulière sera portée sur les activités de médiation et l'élaboration de stratégies de partages de projets avec les opérateurs artistiques et culturels français et allemands.

L'équipe est composée :
- d'un responsable technique,
- d'une chargée de communication, presse et relations publiques,
- d'une chargée du développement des publics et de la médiation
- d'un appui administratif
- de ressources à mutualiser (à définir)

MISSIONS :
Placé(e) sous l'autorité de la Directrice du pôle Culture, Jeunesse et Sport, et du vice-président en charge de la culture, vous aurez pour mission de :

- Définir les orientations de l'équipement Art'Rhena en matière de développement local, transfrontalier et binational
- Conduire et développer des projets et des partenariats notamment en matière d'éducation artistique et de lien avec les autres acteurs du développement culturel, touristique, économique, sociaux transfrontaliers.
- Accompagner la préfiguration et décliner la programmation « hors les murs »
- Concevoir la programmation artistique annuelle de l'équipement
- Assurer le pilotage global de l'équipement en lien avec les responsables technique (régie technique et sécurité) et financier
- Supervision administrative et suivi budgétaire
- Encadrer une équipe pluridisciplinaire
- Rechercher des financements franco-allemands et mécénat
- Développer la communication et la promotion de l'équipement
- Rentre compte de votre activité

PROFIL & COMPÉTENCES :

- Bonne connaissance des enjeux d'une programmation artistique et culturelle en milieu rural
- Bonne maîtriser la langue française et allemande
- Bonne maîtrise des compétences dans plusieurs domaines : gestion administrative, budgétaire, management, capacité à convaincre et à fédérer, fonctionnement d'une collectivité publique territoriale
- Capacité à gérer la multifonctionnalité d'un équipement (saison artistique et culturelle, événementiel privé et associatif, événements publics, …)
- Sensibilité entrepreneuriale et sociétale avérée, maitrise des dispositifs de concertation et d'écoute
- Représenter la collectivité après de ses partenaires institutionnels

Une grande disponibilité et mobilité sont requises pour ce poste. (Permis B – véhiculé)
La connaissance du monde associatif serait un plus.
Contrat de droit français : fonctionnaire ou contractuel de droit public sur emploi permanent

DÉMARCHES À SUIVRE AFIN DE POSTULER
Les CV, lettre de candidature et prétentions salariales sont à adresser par voie électronique, avant le 31 mai 2020 à recrutement@paysrhinbrisach.fr

Le poste est à pourvoir dès que possible et au plus tard en septembre 2020

Renseignements auprès de : Madame Emmanuelle PARANT – Directrice du Pôle Culture Jeunesse et Sport – tél 03.89.72.14.90
Mail : emmanuelle.parant@paysrhinbrisach.fr

Pour paraître dans ces pages :
Pascal Clergeau - Tél : 07 61 82 06 06
pascal.clergeau@lalettreduspectacle.com

carré colonnes
Saint-Médard
Blanquefort

CARRÉ-COLONNES, SCÈNE NATIONALE
(MÉTROPOLE BORDELAISE, BUDGET DE 2.85 M€- 25 ETP)

Recrute un(e) Administrateur(trice) en C.D.I

Référent : N+1 la Directrice administrative et financière
Cadre 2, échelon selon expérience, 1582H annualisées selon C.C.N.E.A.C

Sous la responsabilité de la Directrice administrative et financière, vous participez à la bonne gestion budgétaire, financière, administrative, juridique et RH de l'établissement et de ses activités et encadrez directement l'équipe administrative composée d'une comptable principale et d'un attaché d'administration.

GESTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
Vous assistez la D.A.F dans l'élaboration, le suivi et l'exécution du budget général et à ce titre, vous êtes chargé(e) de : ■ superviser la comptabilité générale et analytique et d'effectuer les ajustements nécessaires à la bonne exécution du budget de fonctionnement et d'investissement ; ■ veiller à la bonne application des dispositions de comptabilité publique prévues par l'Instruction M4 aux EPIC et assurer le lien direct avec le Trésorier municipal ; ■ contrôler les commandes, devis et facturations et viser l'ensemble des dépenses et recettes (mandats et titres) ; ■ apporter conseil et soutien aux régisseurs d'avance et recettes de l'établissement et assurer le suivi administratif des régies ; ■ préparer les décisions modificatives ainsi que le compte administratif et en vérifier la concordance avec le compte de gestion ; ■ coordonner les opérations de clôture annuelle, de rattachement et d'amortissements ; ■ assurer le suivi de trésorerie.

GESTION FISCALE
■ assurer l'ensemble des déclarations fiscales (TVA trimestrielle, TVS, CICE...) ; ■ réaliser la liasse fiscale en lien avec l'expert-comptable.

GESTION ADMINISTRATIVE
■ assurer le suivi des contrats et conventions dans le respect des règles du droit ; ■ préparer le conseil d'administration et les projets de délibérations, rédiger et assurer l'application des accords d'entreprise et coordonner les formalités légales liées ; ■ coordonner le dossier assurances et le cas échéant, les marchés publics ; ■ contrôler l'application de procédures administratives internes.

GESTION SOCIALE ET DU PERSONNEL
Vous êtes garant(e) du respect du droit du travail et des obligations conventionnelles et êtes amené(e) dans ce cadre à : ■ participer à la mise en œuvre de la politique RH : rédaction des fiches de poste, gestion des recrutements, suivi de carrière, fins de contrats, suivi budgétaire de la masse salariale, gestion du plan de développement des compétences et des entretiens professionnels, contrôle du temps de travail ; ■ dans le cadre du dialogue social avec le CSE, apporter votre expertise et assurer l'avancée des dossiers ; ■ vérifier les contrats de travail, convention de stages et d'engagements en service civique et rédiger les contrats particuliers ; ■ superviser les opérations de paies et assurer l'ensemble des déclarations sociales (mensuelles, trimestrielles et annuelles).

VEILLE JURIDIQUE
Vous êtes garant(e) des obligations sociales et fiscales de l'établissement, assurez une veille juridique et un suivi des évolutions légales et réglementaires, et initiez les expertises techniques nécessaires.

Par ailleurs, vous êtes amené(e) à participer à l'accueil des publics en soirée et à superviser l'équipe billetterie dans le cadre du Festival Echappée Belle.

Compétences requises :
Solide pratique de la gestion administrative, sociale, juridique, financière et fiscale d'une entreprise culturelle.
Maîtrise du logiciel SPAIECTACLE indispensable.
Expérience en comptabilité publique appréciée.
Maitrise du droit du travail et de la C.C.N.E.A.C

CANDIDATURE A TRANSMETTRE au plus tard le 13 mai 2020
PAR MAIL à c.tabel@carrecolonnes.fr pour un poste à pourvoir fin août
Entretiens prévus le 20 mai 2020

points communs
Nouvelle scène nationale Cergy-Pontoise/Val d'Oise

Points communs, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise recrute :

Un/e Administrateur/trice de production
en CDI

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

Points communs - Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, dirigée par Fériel Bakouri, se définit comme un pôle de création et de diffusion du grand ouest francilien rassemblant 2 lieux et 3 salles, avec une programmation pluridisciplinaire (70 spectacles chaque saison).
Le projet artistique, animé par une équipe de 35 personnes, se déploie autour de trois axes fondateurs qui traversent l'ensemble de l'activité de la scène nationale :
> **Arts et humanités :** comment la culture donne prise sur le monde ?
> **Nouvelles générations :** réinvestir un imaginaire commun en faisant avec et pour la jeunesse (adolescents et jeunes adultes)
> **Arts, paysage et urbanisme :** comment s'approprier le territoire ? (Projets en espace public et décentralisation)

Lieu fédérateur des habitants du territoire dans toutes leurs diversités, mais aussi des artistes et des partenaires, Points communs construit sa programmation autour de temps forts.
A l'occasion des **temps forts Génération(s), Week-end en famille et Arts & Humanités**, des temps d'échange, de rencontre, de pratique, de fête sont ainsi inventés avec les artistes et les associations locales pour un **nouveau mode de vie du lieu** au-delà de la représentation. Au cœur du **projet et des saisons de la scène nationale, les projets en espace public et les projets participatifs** créent également une nouvelle relation avec les habitants et les publics.

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de l'administratrice générale et en étroite collaboration avec la directrice pour la mise en place de la Saison N+1, il/elle pilote et supervise la mise en œuvre des activités artistiques en lien avec les services techniques et les services du secrétariat général et en étroite collaboration notamment avec le/la secrétaire général/e adjoint/e et les régisseurs généraux.
Il/elle encadre une responsable de production et un/e attaché/e de production.

Il/elle a pour missions :

• La mise en œuvre des activités artistiques

A ce titre, il/elle :
- est en charge des études de faisabilité budgétaire, technique et du calendrier de la saison N+1. Il/elle est en veille sur l'équilibre de la charge de travail de l'équipe permanente.
- est responsable de l'accompagnement des artistes en résidence et de l'accueil des artistes en diffusion.
- met en place le suivi de l'activité artistique - accueil dans les différents lieux et en décentralisation, projets amateurs, projets dans l'espace public, et des activités liées à la "Vie du lieu" en lien étroit avec le/la secrétaire général/e) adjoint/e et les régisseurs généraux.

• Le suivi des aspects financiers et juridiques :

A ce titre, il/elle :
- est responsable du budget artistique (cadrage, évaluation, suivi de l'ensemble de la marge artistique) et de son évolution par la recherche de financements et de partenariats.
- assure une veille et rédige des dossiers de recherche de financements spécifiques aux activités.
- est en charge de la négociation et la contractualisation de l'exploitation des activités de la scène nationale et du suivi des éléments juridiques nécessaires à la réalisation des projets.

• La gestion d'équipe :

Il/elle :
- encadre et anime le service production.
- impulse les réunions de programmation collective et anime la réunion projets favorisant la coordination des activités et la transversalité sur les enjeux artistiques et culturels du projet de Points communs.
Plus globalement, il/elle contribue à la réflexion sur le déploiement du projet de la structure.

DESCRIPTION DU PROFIL RECHERCHÉ

Expérience en administration et production dans le secteur du spectacle vivant de plus de 4 ans
Connaissance du secteur et des dispositifs institutionnels, des réseaux nationaux et internationaux
Intérêt pour les projets spécifiques et participatifs et la création contemporaine
Diplôme de l'enseignement supérieur en gestion des institutions culturelles (ou équivalent)
Grande aisance relationnelle, aptitude au travail en équipe, rigueur de gestion, capacités d'organisation, d'anticipation et de réactivité
Capacités de rédaction, d'analyse et de synthèse
Curiosité
Maîtrise des outils informatiques et logiciels métiers (TIS, UNIDO)
Anglais confirmé
Permis B

Disponibilité soirs et week-end, déplacements fréquents sur le département
Voiture de service mise à disposition

Date de prise de fonction
Prise de poste idéale en juin 2020 selon disponibilité.
Date limite de candidature
29 mai 2020
Candidature à adresser à l'attention de Fériel Bakouri, directrice à :
assistante.direction@points-communs.com
Rémunération envisagée
Groupe 4 de la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles
Lieu
Points communs, Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise - Allée des platanes, 95000 Cergy Grand Centre
Site web de l'entreprise/de l'organisme
points-communs.com

PROFIL CULTURE

Structures de création et de diffusion

Direction

THÉÂTRE DE NAMUR (Belgique). Direction générale. (h/f). ‹ Voir ci-dessous

ATELIER THÉÂTRE JEAN-VILAR, à Louvain-la-Neuve (Belgique). Directeur (h/f). Cand. avant le 5/05. Poste à pourvoir le 1/01. candidature@atjv.be

Administration/production/diffusion

CARRÉ-COLONNES, SCÈNE NATIONALE à Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort (33). Administrateur (h/f). ‹ Voir page 9

POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Administrateur de production (h/f). ‹ Voir page 9

MAISON DES JONGLAGES, à La Courneuve (93). Chargé de la coordination et des actions artistiques et culturelles (h/f). Cand. avant le 10/05. Entretiens du 24 au 29/05. CDD du 15/06 au 31/12. www.profilculture.com

ASSOCIATION MÉTIS'GWA (Guadeloupe). Responsable administration et développement (h/f). Pour septembre. +590 6 90 46 14 88. metisgwa971@gmail.com

LE PHÉNIX, scène nationale à Valenciennes (59). Responsable de production (h/f). Cand. avant le 15/05. CDI à pourvoir le 24/08. barnaud@lephenix.fr

TRANSE EXPRESS, à Eurre (26). Coordinateur de la Gare à Coulisses (h/f). Cand. avant le 4/05. Entretiens les 13-14/05. Poste à pourvoir le le 27/08. www.profilculture.com

LE QUATUOR BÉLA, à Chambéry (73). Administrateur (h/f). Cand. avant le 5/05. Entretiens le 02/06. CDI à pourvoir le 1/07. www.profilculture.com

LA PÉNICHE -ASSOCIATION MOSAÏQUES, à Chalon-sur-Saône (71). Responsable d'administration (h/f). Cand. avant le 1/06. CDI. leo@lapeniche.org ; sophie@lapeniche.org

COMPAGNIE DE L'OISEAU-MOUCHE à Roubaix (59). Chargé de production et de diffusion (h/f). contact@oiseau-mouche.org

Communication/relations publiques

LE VOLCAN au Havre (76). Responsable de la communication et de la presse (h/f). Cand. 14/05. CDD à pourvoir du 24/08 au 28/02. recrutement@levolcan.com

THÉÂTRE GÉRARD PHILIPE. Responsable des relations avec le public (h/f). Cand. 10/05. Entretiens du 18 au 29/05. Pour le 1/06. direction@theatregerardphilipe.com

THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE à Oullins (69). Chargé des relations avec le public (h/f). Cand. avant le 31/05. Poste à pourvoir le 1/09. recrutement@theatrelarenaissance.com

Technique

POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Directeur technique (h/f). Cand. avant le 15/05. Entretiens le 27/05. Pour juin. direction@points-communs.com

CICT-THÉÂTRE DES BOUFFES DU NORD à Paris. Directeur technique (h/f). Cand. avant le 1/06. candidatures@bouffesdunord.com

SCÈNE NATIONALE CHÂTEAUVALLON-LIBERTÉ (83). Régisseur de scène (h/f). Cand. avant le 15/05. Pour juin. www.chateauvallon.com

Comptabilité

THÉÂTRE DES ÎLETS - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE MONTLUÇON (03). Chef comptable, responsable de la paie (h/f). Cand. 5/05. Entretiens les 12, 13/05. À pourvoir le 8/06. Ref.«candidature chef comptable», recrutement@cdntdi.com

THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE. Responsable de Paie (h/f). Cand. 9/05. À pourvoir le 15/06. e.pilaert@t-n-b.fr

POINTS COMMUNS à Cergy-Pontoise (95). Chef comptable (h/f). Cand. 5/05. CDI à pourvoir le 1/06. assistante.direction@points-communs.com

Fonction publique territoriale

VILLE DE CLERMONT-FERRAND. Responsable des équipements de spectacle (h/f). ‹ Voir page 7

ANNONCES EMPLOIS

Structures de création, structures de diffusion (tous postes administratifs et techniques), organismes culturels, fonction publique territoriale dans

La lettre du spectacle

Contactez-nous
Tél. 02 40 20 60 21
emploi@lalettreduspectacle.com

Sources de veilles : recruteurs, collectivités, syndicats et organisations professionnelles, Profilculture.com, presse spécialisée...

CC PAYS RHIN-BRISACH, à Volgelsheim (68). Responsable (h/f) de l'équipement culturel et de la programmation Art'Rhena (h/f). ‹ Voir page 8

THÉÂTRE DU CHEVALET à Noyon (60). Régisseur lumière (h/f). Cand. 22/05. Pour le 1/09. recrutement@paysnoyonnais.fr

EPCC GRAND ANGLE à Voiron (38). Chargé de production et d'administration (h/f). Cand. 12/05. CDD 7 mois à pourvoir le 7/06. julie.broucqsault@paysvoironnais.com

VILLE DE BEAUVAIS (60). Régisseur général (h/f). Cand. avant le 10/05. Entretiens le 27/05. mbourdin@beauvais.fr

CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL à Bayonne (64). Enseignant de formation musicale (h/f) + Enseignant de chant lyrique (h/f) + Accompagnateur Danse aux percussions (h/f) + Enseignant de danse classique (h/f). Cand. 1/06. Postes pour septembre. rh@cmdt-ravel.fr

THÉÂTRE LE FIGUIER BLANC. Chargé de médiation et de relations publiques (h/f). cassandre.deweine@ville-argenteuil.fr

VILLE DE VITRY-SUR-SEINE (94). Directeur de la culture (h/f). www.profilculture.com

VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ (35). Programmateur de la saison culturelle (h/f). Cand. 17/05. À pourvoir le 1/09. Par courrier. www.ville-cesson-sevigne.fr

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE (63). Directeur du conservatoire (CRD) (h/f). Cand. avant le 6/05. Poste à pourvoir le 1/09. www.profilculture.com

VILLE DE MANTES-LA-VILLE (78). Régisseur général de l'espace culturel J. Brel (h/f). MRecrutement@manteslaville.fr

MOUVEMENTS

Contactez-nous. Pour nous adresser vos informations : mouvements@lalettreduspectacle.com

Théâtre national de Strasbourg. Cédric Baudu, ex-chargé de la communication print & web et des relations publiques du Préau, à Vire, est arrivé comme chargé de communication au TNS. Il remplace Suzy Boulmedais devenue responsable de la communication.

Vitré. Jérôme Savoye prendra, le 18 mai, ses fonctions mutualisées à Vitré Communauté et Ville de Vitré en tant que directeur culture, tourisme et communication de la Ville de Vitré (35), suite au départ de Chrystèle Brocherioux, en octobre 2019, pour la direction de la communication de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Il était directeur de la communication, de l'information et du marketing territorial de la Ville de Menton (06).

D.R.

Sucé-sur-Erdre. Fanny Heurtel a pris ses fonctions en tant que directrice culture, communication et événementiel à la Ville de Sucé-sur-Erdre (44) Elle officiait comme responsable communication et secrétariat du président de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise (73).

France Festivals. Flore Chapuis va quitter, fin juin, ses fonctions de chargée d'administration et de communication de la fédération des festivals pour s'investir dans des projets personnels, dont Transformes, projet artistique et collectif porté par 13 professionnels du spectacle vivant.

Le Préau. Enora Davodeau, ex-chargée de communication et de coordination de L'Œil d'Oodaaq (art vidéo), à Rennes (35), succède à Cédric Baudu comme chargée de la communication et des relations avec le public du Préau Centre dramatique national de Normandie-Vire (14). Adèle Thivillier, ex-chargée de médiation culturelle et de communication au Théâtre du Gai Savoir, à Lyon (69), devient attachée aux relations avec les publics, succédant à Clémence Herbert partie au Grand Bleu, à Lille. Alexandre De Monte, ex-directeur technique du Centre chorégraphique national de Caen en Normandie (14), est directeur technique à la suite de Mickaël Pruneau.

Théâtre Firmin-Gémier. Caroline Gauvineau a pris ses fonctions de responsable des relations publiques au Théâtre Firmin-Gémier - La Piscine, pôle national des arts du cirque d'Antony et de Châtenay-Malabry (92). Elle exerçait jusqu'alors ces mêmes fonctions au Théâtre Paris-Villette.

Vlovajob Pru. Garance Roggero rejoint Vlovajob Pru, comme administratrice de la compagnie de François Chaignaud et Cécilia Bengoléa, poste qu'elle avait déjà occupé en 2015. Elle accompagnera les deux artistes dans le développement de leurs projets. Elle était en charge de la production et de la diffusion de projets au sein de Échelle 1:1, compagnie de Joris Lacoste.

OLIVIER VINOT

Cheptel Aleïkoum. François Bourdil a succédé à Elisabeth Lamy comme administrateur général du collectif d'artistes de cirque, basé à Saint-Agil (41). Il a été chargé de communication événementielle et culturelle pour l'organisation Ensemble contre la peine de mort, après avoir travaillé dans le monde du cirque (administration et communication) à Phare Ponleu Selpak (Cambodge), Pop Circus (Auch) et Underbelly Production (Londres).

Archipel Granville. Mélanie Thorel, qui dirigeait Smile Out (culture et organisation d'événements culturels à Caen), a rejoint l'Archipel, scène conventionnée de Granville (50), en tant que responsable de la médiation et des relations publiques. Lucile Grandin, responsable des relations publiques, a quitté l'Archipel pour intégrer la délégation à la culture du Département de la Manche, au service développement culturel des territoires, comme assistante culturelle chargée de la saison de spectacles en milieu rural.

Les Hommes Approximatifs. Isabelle Nougier rejoint, au poste de directrice de production, la compagnie Les Hommes approximatifs (direction Caroline Guiela Nguyen). Elle était administratrice de production et responsable de la diffusion à La Comédie de Valence centre dramatique national Drôme-Ardèche.

D.R.

La Cour des Trois Coquins. Loïc Nowak est devenu responsable de l'équipement municipal de création de Clermont-Ferrand (63). Il dirigeait le Théâtre Ici&Là - action culturelle de la communauté de communes du Pays de Briey (54) et a été responsable Pôle public du NEST CDN de Thionville Lorraine.

CARNET

Des personnalités victimes du Covid

Philippe Grombeer. Connu comme directeur du théâtre des Doms, à Avignon (2002 à 2011) dont il a fait un lieu très repéré, Philippe Grombeer avait fondé le festival Le Temps des Cerises, à Floreffe, en 1977 et il avait dirigé, pendant 28 ans, la friche culturelle Les Halles de Schaerbeek, à Bruxelles. Fort apprécié dans le milieu culturel pour sa gentillesse et sa bonne humeur, il a succombé au coronavirus, à 74 ans.

D. R.

Le comédien et homme de théâtre **Claude Evrard,** ancien partenaire sur scène de Philippe Avron, est décédé le 20 avril, à 86 ans, à Clamart, des suites du Coronavirus.

L'acteur **Philippe Nahon** avait débuté au théâtre dans les années 1970. il avait joué dans des spectacles de Jean-Pierre Vincent, Jorge Lavelli... avant de se consacrer au cinéma. Il est mort le 19 avril à 81 ans, des suites d'une longue maladie, aggravée par le Covid-19.

Jean Leber, violoniste, ancien directeur du conservatoire musical de Gennevilliers et investi dans le théâtre musical, est décédé le 18 mars, à 81 ans.

Jean-Laurent Cochet a été emporté à 85 ans le 7 avril. Metteur en scène, professeur d'art dramatique et comédien, il dirigea le Théâtre Hebertot à Paris (1978 à 1985). Franck Riester salue « *un monument du théâtre, un amoureux du jeu dont le talent et la connaissance parfaite du répertoire ont accompagné tant de comédiennes et comédiens.* »

Maurice Barrier, comédien, est mort le 12 avril, à 81 ans. Il a fait une grande carrière théâtrale auprès de Guy Rétoré, Pierre Mondy, Jorge Lavelli, Robert Hossein, Roger Planchon...

Michel Tamisier fut président de la Fédération Arts vivants & Départements de 2005 à 2013. Maire de Cadenet, il a été conseiller départemental en charge des affaires culturelles du Département du Vaucluse. Il est mort le 23 avril, à 87 ans.

Bruce Myers, comédien de Peter Brook, est mort le 16 avril à 78 ans.

Ellis Marsalis, jazzman, pianiste, est mort le 1er avril, à 85 ans.

Manu Dibango, célèbre saxophoniste, a succombé, le 24 mars, à 87 ans.

Le chanteur **Christophe** est mort le 16 avril. Il avait 74 ans.